

Les échos de BONNE

Bulletin Municipal N° 103

Février 2023

www.mairie-bonne.fr

SOMMAIRE

Edito du Maire	
Agenda	2
Etat-civil	
Délibérations du Conseil municipal	3
Informations utiles	
Vie municipale	5
Dossier agriculture	8
Histoire et patrimoine	17
Droit d'expression	18
Environnement et solidarité	19
Bonnes nouvelles	20
Vie communale	21

COMMUNE DE
BONNE



Edito du Maire

En ce début 2023, le Conseil Municipal vous souhaite à tous, Bonnoises et Bonnois, nos vœux de bonheur, santé et prospérité



Comme vous le savez, nous avons décidé cette année de fêter le 50^{ème} anniversaire du rattachement de Loëx à Bonne. C'était le 30 mars 1974, une journée printanière d'après ce qu'en relatent les journalistes de l'époque et c'était l'aboutissement d'un long processus de plusieurs années de négociations entre les deux communes. Cela rappellera des souvenirs à nos anciens et je pense que les deux communes y ont trouvé chacune leur intérêt.

Monsieur le Préfet de l'époque, les parlementaires ainsi que toutes les personnalités du département, et des communes voisines étaient présents aux côtés des maires Abel Baltassat et Gérard Berthet. Ce fut un grand jour, car hormis la signature de la convention de fusion, on visita la chapelle de Loëx, on inaugura la nouvelle mairie-poste dans l'ancienne gare du CEN que la mairie avait rachetée quelques années auparavant, le maire présenta ses nombreux projets pour la commune, on entendit de nombreux discours et on remit la Croix de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à l'édile bonnois pour ses 30 années passées au service de la collectivité. Un vin d'honneur fut servi sous le préau de l'école élémentaire à toute la population et les autorités finalisèrent la rencontre par une dégustation au restaurant Baud, d'une "hôtée" de poires, spécialité du chef André Baud, dont la recette s'est perdue...

Nous célébrerons cet événement durant le mois de juin et nous espérons que vous serez nombreux à y participer.

Ce fut une année très difficile au niveau du personnel communal, aussi bien à la mairie que dans les services scolaires et à la cantine, sans parler du nettoyage. Il y a parfois des conjonctions astrales qui font que tous les malheurs arrivent en même temps. Je sais que ces problèmes sont récurrents un peu partout, mais je ne pensais pas que cela nous arriverait. Nous apprenions en juin dernier le départ de notre Directrice des Services Techniques, qui, ayant réussi son concours d'ingénieur principal depuis quelques mois, aspirait à de plus hautes fonctions. Elle est aujourd'hui responsable d'un service de 25 personnes. Puis en juillet, nous apprenions le départ simultané de notre Directeur Général des Services et de notre responsable des Ressources Humaines. De nos jours, le personnel communal n'a pas vocation à faire toute sa carrière dans la même commune. De plus, la fonction publique se trouve constamment en concurrence avec le privé et sous nos cieux, avec la Suisse voisine. Malgré tout, aujourd'hui et après 6 mois d'incertitudes l'équipe est à nouveau au complet.

Notre nouveau site vient d'être inauguré, n'hésitez pas à le découvrir. Je tiens à remercier Rosanna et Muriel, du service communication et tous les élus ayant participé à sa réalisation pour leur investissement.

Enfin, nous avons appris il y a quelques mois que le CERN envisageait de construire un nouvel anneau pour rester dans la course de l'infiniment petit, d'une circonférence de 90 km et d'un diamètre de 30 km. Celui-ci passerait entre autre sous les communes de Nangy et Bonne à une grande profondeur. Nous n'avons pas de plans précis de sa localisation, sachant que le projet ne devrait être inauguré, s'il se fait, qu'aux alentours de 2050. On a donc encore le temps de voir...

Je rappelle que mon bureau est ouvert à tous, que vous pouvez venir quand vous le souhaitez en prenant rendez-vous (au moins 24h avant, sachant tout de même que je ne suis pas le Père Noël et que je ne fais pas non plus de miracle !)

Alors encore une fois, bonne année à vous tous !

Yves Cheminal

agenda

MARS

- 15 Nuit de la Chouette
- 16 Médiathèque : Conférence Gisèle Steffen
- 21 Médiathèque - Atelier
Crèche : Conférence
Line Mégard
- 25 Carnaval

JUIN

- 11 APE : Farfouille
- 23 Kermesse de l'école
APE : repas
- 24 Café des associations
50 ans fusion Bonne-Loëx

AVRIL

- 6 Médiathèque : Bib' en scènes
- 27 Sortie du CCAS au
Palais de Stupinigi

JUILLET

- 13 Fête Nationale

MAI

- 8 Cérémonie du 8 mai
- 11 Don du sang
- 13 "Jeux en fête"
Harmonie : Concert de printemps
- 14 MFR : Journée Horticole

Plus d'infos sur la page Facebook de la mairie :
www.facebook.com/MairiedeBonne/

2

état-civil

Naissances

Lydia EL HASSAR, née le 05.08.2022
Dorian SARIKAYA, né le 09.10.2022
Gabriel VELLARD, né le 22.10.2022
Jules VELLARD, né le 22.10.2022
Ambre DOSTREE, née le 28.12.2023

Mariages

Aurore PILLONETTO & Julien VELLARD, le 03.12.2022
Corinne ENG & Zakaria JBILLOU, le 29.10.2022

Décès

Monique SCHALLENBERGER, née ARGOURD, le 13.08.2022
Marciane ROGUET, née VARENNE, le 05.09.2022
Christian LACOMBE, le 17.09.2022
Bernard LARGUET, le 17.09.2022
Jacqueline VIGNY, née HENRY, le 20.09.2022
Colette BOCHATON, le 28.09.2022
Danielle DUVERNAY, née ROGUET, le 19.10.2022
Raymond ABBE-DECARROUX, le 28.01.2023
Claude RAHYR, le 28.01.2023

Principales délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 juillet 2022

Approbation à la majorité (1 ABSTENTION, 5 CONTRE) des modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens entre la commune et l'EPF 74 de la zone du Paradis.

Approbation à l'unanimité du projet de dépôt des archives communales aux Archives Départementales.

Décision à la majorité (4 ABSTENTIONS) d'accepter la mise en place des modalités et les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence optionnelle Eclairage Public du SYANE approuvées par délibération du Bureau syndical en date du 3 mars 2022 et décision que la date de prise d'effet sera définie conjointement avec le SYANE.

Approbation du règlement de fonctionnement du service enfance 2022/2023.

Approbation à l'unanimité du recrutement d'un contrat d'apprentissage au sein du service enfance pour l'année 2022/2023.

Approbation du règlement de fonctionnement au titre de l'année 2022-2023 de la petite crèche et approbation du projet d'établissement annexé à la présente délibération.

Approbation de la convention de partenariat avec le médecin de la crèche et acceptation du renouvellement de la convention jusqu'au 31/12/2022.

Séance du 19 sept 2022

Approbation à la majorité (2 ABSTENTIONS) du projet de décision modificative n°2 au budget principal 2022.

Décision à l'unanimité de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Autorisation à Monsieur le Maire de procéder à compter du 1er janvier 2023 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Approbation à l'unanimité des propositions du tableau des emplois communaux (+0.10 ETP au sein de la crèche, -0.10 ETP au sein des services techniques, +0.20 ETP au sein des services périscolaires).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Validation à l'unanimité de l'intervention de l'archiviste du CDG 74 pour une mission estimée de 5 jours.

Décision à l'unanimité de sortir de l'inventaire des collections de la médiathèque des ouvrages sélectionnés sur critères d'usure ou absence d'emprunt.

Séance du 7 nov. 2022

Validation à la majorité (4 CONTRE) de l'avenant n°3 au marché public de travaux pour l'aménagement de la Route de la Charniaz – secteur Ferme Paccot. Validation à l'unanimité de l'adhésion au service "Gestion des dossiers chômage" du CDG 74 à compter du 1/01/2022 pour une année renouvelable par tacite reconduction.

Autorisation à Monsieur le Maire à signer la convention transmise par le CDG 74. Les crédits correspondants sont affectés au budget de la collectivité.

Approbation à l'unanimité des termes de la convention à intervenir avec le Docteur Nollet.

Approbation à l'unanimité des termes de la convention à intervenir avec la psychologue Madame Patricia Non-dier pour l'analyse de la pratique professionnelle au sein de la petite crèche.

Approbation à l'unanimité de la convention de mise à disposition d'une trompe de chasse entre les Trompes de Bonne et la commune.

Approbation à la majorité (4 ABSTENTIONS) de la convention de mise à disposition du service mutualisé d'entretien de la voirie auprès de la commune de Bonne pour les années 2023 à 2025.

Approbation à l'unanimité du rapport de la CLECT du 7 septembre 2022 (banque alimentaire) et validation du versement du montant des charges transférées pour la compétence de banque alimentaire.

Décision à l'unanimité de reverser à la communauté d'agglomération 50% des recettes perçues de la taxe d'aménagement sur les ZAE, que chaque année, le reversement au profit de la communauté d'agglomération sera établi sur la base des recettes réelles de taxe d'aménagement encaissées par la commune au cours de l'exercice concerné, sur le périmètre concerné par le champ d'application. Il est rappelé que la taxe d'aménagement est exigible, pour les autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1er janvier 2023, dans les 90 jours suivants la date d'achèvement des travaux d'aménagement, que pour ce faire, la commune dressera un état des lieux annuel des recettes de taxe d'aménagement perçues, faisant ainsi état des sommes concernées ; que les versements seront établis sur une base annuelle, avec un état prévisionnel des sommes à reverser établi avant le 31 novembre de l'exercice concerné, et un paiement réalisé avant le 31 janvier de l'année suivant l'exercice concerné ; que les reversements de la taxe d'aménagement seront imputés en section d'investissement, à l'article 10226 en dépenses pour la Commune, et à l'article 10226 en recettes pour la Communauté d'agglomération ; que la présente délibération restera en vigueur pour une durée indéterminée, jusqu'à sa modification, possible à tout moment. A partir de 2023, les modifications de mode de partage devront être formulées par délibération avant le 1er juillet de chaque année pour les recettes de l'année suivante ; qu'en cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente délibération, et après épuisement des voies amiables en vigueur, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Grenoble, dans le respect des délais de recours.

Approbation à la majorité (2 CONTRE 1 ABSTENTION) de la possibilité d'ouverture des commerces de détail sur les dimanches suivants : le premier dimanche des soldes d'hiver, le premier dimanche des soldes d'été, le dernier dimanche de novembre, les quatre premiers dimanches de décembre.

Validation à la majorité de la demande de subvention de 108'300€ au titre de la DETR 2023. Validation à la majorité (4 ABSTENTIONS) de la demande de subvention de 216'600€ au titre du contrat Région-Ville, proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Approbation à l'unanimité des modalités de rémunération des agents recenseurs au titre de la campagne de recensement 2023. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 en section de fonctionnement.

Séance du 12 déc. 2022

Approbation à la majorité (2 ABSTENTIONS) du projet de décision modificative n°3 au budget principal 2022.

Approbation à l'unanimité des autorisations d'engagement de dépenses d'investissement pour le budget 2023.

Approbation à l'unanimité de la convention relative à la participation de la commune pour l'aide à la prise en charge de colonies de vacances (Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie) au titre de l'année 2023.

Adoption du maintien des tarifs (2022) des annonces publicitaires du bulletin communal pour les éditions 2023.

Approbation à l'unanimité du nouveau règlement intérieur du Réseau Intermède et les nouveaux tarifs.

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74, et **inscription** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération.

Saccage du plateau de Loëx : où en est-on ?

En juillet dernier, la commune d'Arthaz a autorisé le remblais d'une zone humide protégée dans le contrat ENS sur le Plateau de Loëx. Aujourd'hui, nous sommes toujours dans l'attente du rapport de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), ainsi que des conclusions du Préfet de la Haute-Savoie, seul compétent pour délibérer dans cette affaire.



Zone humide, lieu d'habitation des sonneurs à ventre jaune, avant remblais



La même zone, après déversement de tonnes de remblais

Liens Internet :

Mairie : www.mairie-bonne.fr
Agglo : www.annemasse-agglo.fr
www.facebook.com/MairiedeBonne/

Horaires de la Mairie :

lundi : 9h-13h
mardi : 9h-13h
mercredi : 9h-13h
jeudi : 13h-18h
vendredi : 9h -13h

Adresse : 479 Vi de Chenaz, 74380 Bonne

Contact : accueil@mairie-bonne.fr

Horaires de la Médiathèque :

Lundi : 14h-18h
Mercredi : 14h-18h
Vendredi : 16h-18h
Samedi : 10h-12h

Contact : mediatheque@mairie-bonne.fr

Horaires annuels de la déchetterie :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi :
10h à 12h30 et 14h à 18h

Numéros utiles :

Mairie-accueil	04 50 39 21 51
État-civil	04 50 31 31 73
Urbanisme	04 50 39 21 51
Communication	04 50 39 21 51
Comptabilité	04 50 31 31 72
Vie associative	04 50 39 21 51
Affaires scolaires et Accueil de Loisirs	04 50 85 82 75
Petite crèche	04 50 39 68 95
Médiathèque	04 50 36 21 58
École élémentaire	04 50 39 20 84
École maternelle	04 50 36 21 74
Police intercommunale	04 50 39 97 90
Annemasse Agglo	04 50 87 83 00
Transports scolaires	04 50 39 39 44
TAC	08 001 000 74

Tenir son chien en laisse : une obligation pour leur maître

La commune de Bonne a installé des panneaux d'information sur l'Espace Naturel Sensible du plateau de Loëx qui, aujourd'hui, se trouve très fréquenté et apprécié par les propriétaires canins.

La tenue des chiens en laisse est une obligation prise depuis 2018 sur l'ensemble de la commune et tout propriétaire canin doit ramasser les déjections de son animal.

Cette campagne d'information se poursuivra tout au long de l'année 2023, avec la nouvelle mise en place de panneaux sur les hauts de Bonne et le massif des Voirons.

L'arrêté municipal permet la verbalisation de 35 €. Si vous multipliez 40 chiens par jour sur un lieu de passage avec 40 déjections, imaginez la quantité au bout d'un mois dans les pâturages de nos herbivores, avec les conséquences que cela peut avoir sur leur gestation !

Par ailleurs, plusieurs cas de morsure sur des promeneurs, par des chiens non tenus en laisse nous ont été signalés. C'est la raison pour laquelle il est demandé à tous de se responsabiliser pour le bien vivre ensemble.



Déclarez votre pompe à chaleur !

Toute installation d'une pompe à chaleur nécessitant un dispositif technique en façade, est soumise à autorisation préalable.

Rapprochez vous du service urbanisme de la commune pour plus d'informations.



Je veux changer de nom de famille !

Depuis le 1er juillet 2022, les formalités sont simplifiées.

Vous souhaitez changer de nom pour prendre l'un des noms mentionnés à l'article 311-21 du code civil : le nom du père, le nom de la mère, leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi et dans la limite d'un nom pour chacun des parents.

Votre demande doit être remise soit à la mairie de votre lieu de résidence, soit à celle de votre lieu de naissance.

Pour plus de renseignements et la constitution du dossier, vous pouvez vous rapprocher du service Etat-Civil.

Les rissoles de Martine Desbiolles, stars de la télé !

Les rissoles de notre "Irmande" (Martine Desbiolles, Guide du Patrimoine) remportent le concours "Le 13h fête Noël" de TF1. Nous lui adressons toutes nos félicitations ! A quand la dégustation ?

Quoi de neuf à l'Accueil de Loisirs?

Après une première édition réussie en 2022, le Service Enfance, la médiathèque et la crèche s'attèlent à préparer le prochain "Jeux en fête" qui se tiendra le 13 mai 2023.

Le thème reste à définir pour ce nouvel opus mais toutes les tranches d'âges pourront être comblées par des jeux et des ateliers ludiques.

Une seule condition pour accéder à cet événement, être accompagné d'une dose de bonne humeur.



Cet hiver, l'accueil de loisirs a ouvert ses portes aux enfants désireux de plonger dans un bain festif et culinaire. Au programme, journée gourmande, sortie autour du fromage, carnaval, jeux sportifs et les incontournables journées programmées par les enfants eux même.

Ces derniers auront également la chance de faire un détour culturel à la médiathèque de Bonne et un passage récréatif à "Crazyschool".



A l'automne dernier, la quarantaine d'enfants venue peupler l'accueil de loisirs de Bonne a pu plonger dans le monde mystérieux et surprenant d'Halloween.

Contes, chaudron de sorcière, courges hantées, jeux sportifs et autres réjouissances ont rythmé les journées des enfants.

La météo a également permis à ces derniers de visiter le Verger de Sevraz.



Une journée au Palais de Stupinigi avec le CCAS

Jeudi 27 avril 2023, le CCAS organise une sortie au Palais de Stupinigi (périphérie de Turin) pour les Bonnois de 60 ans et plus. Cette sortie sera animée par Martine Desbiolles, guide du Patrimoine (les participants pourront aussi entendre quelques sonneries des trompes bonnoises!). Le transport est pris en charge par le CCAS. La collation à l'arrivée, la visite et le repas sont à la charge du participant : 50€/personne - Règlement par chèque à l'ordre de l'Association culturelle et sociale de Bonne.

COUPON-REPOSE : SORTIE AU PALAIS DE STUPINIGI - JEUDI 27 AVRIL

NOM, PRENOM :

Adresse :

Tel :

Courriel :

Attention places limitées ! La confirmation de votre inscription ainsi que les modalités (heures et lieu de départ, règlement, informations complémentaires...) vous seront communiquées par mail ou par téléphone.

Coupon à retourner par courrier avant le **LUNDI 31 MARS 2023** à :

Mairie de Bonne - 479 Vi de Chenaz - 74380 Bonne

ou par courriel : communication@mairie-bonne.fr



Ce chef d'œuvre baroque fait partie de l'ensemble des résidences royales de la Maison de Savoie en Piémont

Vie Municipale

Zone 30 au cœur du village

Il aura fallu presque deux ans et un travail intensif en commission pour finaliser le passage des routes prioritaires de notre commune en zone à 30 kilomètres/heure.

Les différents accès à notre village tels que : l'avenue du Léman, du Fer à cheval, la rue du Faucigny, ainsi que la route de la Charniaz, des Alluaz et la Vi de Chenaz, y compris tous les chemins qui rejoignent ces axes sont entrés dans le périmètre de la zone 30.

Notre commune étant traversée quotidiennement par plus de 18 000 véhicules, il était important de réguler la circulation et surtout d'apporter une sécurisation pour les habitants du centre, les commerces et les enfants qui rejoignent chaque jour nos écoles.

C'est pour cette raison que nous avons fait le choix des feux tricolores en clignotant sur l'avenue du Léman, afin de faciliter la circulation de 17h à 19h et la mise en place d'une zone 30 s'est alors imposée.

Durant cette plage horaire, ainsi que tard dans la nuit, il a été constaté, par différents relevés, que des véhicules circulaient à plus de 70km/h dans le centre du village.

Malgré quelques contestations d'automobilistes pressés, une vitesse excessive au cœur de notre commune n'est plus acceptable aujourd'hui !

La mise en place de chicanes sur d'autres parties de la commune ont pour but également de sécuriser et de réduire la vitesse.

Ce passage en zone 30, sécurise les déplacements en mode doux et il n'empêche en aucun cas les contrôles de vitesse qui viendront renforcer cette mise en place. N'oublions pas de privilégier les transports en commun et que la zone 30, donne priorité aux piétons !



Petits travaux d'aménagement chemin d'Asnières

Ces petits travaux qui paraissent anodins sont répétitifs et très attendus par les habitants des différents quartiers ou lotissements de notre commune.

Sur le chemin d'Asnières, les travaux réalisés ont permis de traiter essentiellement les eaux pluviales ainsi qu'une réfection de grille d'écoulement.

Il faut malheureusement prioriser. Chaque partie de voirie demande à un moment donné un réaménagement : le passage quotidien des véhicules, les épisodes neigeux, le gel et le dégel sont les causes principales de ces dégradations, mais aussi les travaux privés et les réouvertures des réseaux...

Finalement, nous arrivons à agencer la durée des travaux bien que tributaires de plusieurs facteurs : météo, délais des entreprises, disponibilités des moyens humains et des matériaux. Les travaux sur le chemin d'Asnières, ont finalement été terminés en cette fin d'année 2022.

Un nouveau tracteur pour la commune

Après plusieurs mois d'attente, la Commune a enfin reçu son tracteur. Nos agents l'attendaient avec impatience. Celui-ci est équipé d'une épareuse, d'une étrave pour le déneigement et d'un chargeur transpalette.

Ainsi, les agents des services techniques pourront répondre à différentes tâches quotidiennes avec beaucoup plus d'aisance : le déneigement de nos espaces publics, l'entretien de nos talus en complément de la voirie mutualisée, le déchargement et le chargement de matériaux (dépôts sauvages, réfection de voirie...).

C'est surtout en concertation avec eux, et après différents essais que nous avons opté pour cet achat : un tracteur de la marque Kubota.

Il est important d'être sur le terrain à leur côté pour comprendre leurs besoins au quotidien, ce qui nous paraît essentiel pour apporter notre soutien à l'équipe des services techniques.



Un nouveau site internet pour faciliter vos démarches

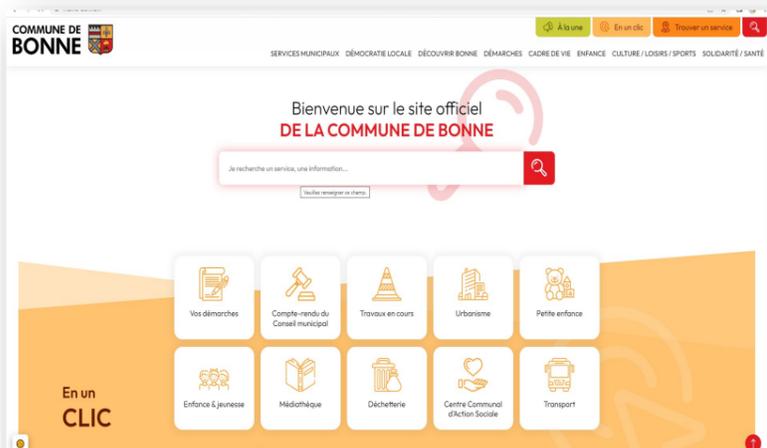
Depuis début janvier, (le lancement officiel a eu lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire, le 5 janvier), le nouveau site internet de la commune est en ligne, avec des modifications graphiques, des photos et des vidéos et l'apport de nouvelles informations à destination des administrés, comme le SPR, l'ENS...

Le service communication a choisi de travailler avec la société Alpaweb, basée à Chavanod pour la conception technique. Ce nouveau site est l'aboutissement de plusieurs mois de travail en collaboration avec les élus de la commission communication, les agents des différents services et les associations. Il est en cours d'amélioration et sera alimenté au gré de l'actualité, des manifestations, et mis à jour régulièrement.

Que vous ayez besoin de renseignements sur les permis de construire, le logement, les menus de la cantine, que vous cherchiez un cours de gym, les conditions d'inscription à la médiathèque ou les prochains événements culturels sur votre commune, ce site ergonomique, vous aidera dans vos démarches et l'onglet "En un clic" facilitera vos recherches. Des liens vers d'autres services comme Annemasse-Agglomération, Service-public.fr, Bibliothèques-intermede.fr vous sont proposés pour plus d'informations.

Aujourd'hui, les usagers se connectent essentiellement via leur smartphone ou leur tablette, et le site intègre de nouvelles fonctionnalités pour une utilisation optimale avec ces outils de communication.

Alors cliquez sur www.mairie-bonne.fr et découvrez "Bonne vue d'en haut", un clip réalisé par la société Karadrone !



A la médiathèque...

Lors de la première réunion de l'année de l'association "Bibliothèque et vie culturelle", nous avons fêté les 90 ans de la doyenne des bénévoles, Jeannine Sauge. Toujours active depuis la naissance de la bibliothèque, dans les années 1990, elle s'est adaptée au changement de lieu, de logiciels, de méthodes de travail et depuis 2019, à la mise en réseau de la médiathèque. Ancienne institutrice à l'école de Bonne, elle a longtemps été partie prenante dans l'accueil des scolaires auprès de Nicole Baudin et Geneviève Mamet.

Aujourd'hui, l'association compte une quinzaine d'adhérents. Ils contribuent à la vie de la médiathèque, accueillent les publics (particuliers et scolaires), décident des acquisitions de documents et participent aux animations (Lettres-frontière, Bib'en scènes, séances de contes...).

La municipalité les remercie grandement pour leur engagement, leur travail et le temps donné, nécessaire au bon fonctionnement de la médiathèque.

Jeudi 16 mars, à 19h, la médiathèque organise une conférence avec Gisèle Steffen, autour de son livre "Hymne à la vie". Le témoignage de cette sage-femme regroupe 40 situations qu'elle a vécu au cours de sa profession : annonce de la grossesse, la vie in-utero, l'accueil d'un enfant handicapé... Conférence gratuite, ouverte à tous.

Mercredi 22 mars, à 14h30 : atelier de création poétique de carpes japonaises en papier (Koi Nobori), animé par Cécile Quinson. L'atelier est gratuit, ouvert aux duos parents-enfants dès 5 ans, enfants seuls à partir de 10 ans). **Attention**

places limitées. Inscription obligatoire auprès de la médiathèque.

Jeudi 6 avril à 19h30, dans le cadre de "Bib'en scènes", la médiathèque proposera le spectacle "Les Polaroids de Cendrillon", par la Cie LALAsonge, une réécriture contemporaine du conte de Cendrillon (spectacle gratuit - Dès 12 ans).

Médiathèque de Bonne - 194 avenue du Léman - Tel : 04.50.36.21.58
mediatheque@mairie-bonne.fr



LATOUR

ENERGIE SERVICE

Pompes à chaleur - Climatisation - Refroidissement industriel

www.latour-energie-service.fr

Etude - Installation - Maintenance - Dépannage

74420 ST ANDRE DE BOEGE - 04.50.39.10.66

Vie Municipale

Dossier : l'agriculture bonnoise

Rosanna Dullaart, adjointe, avait à cœur de présenter un panorama des agriculteurs sur notre territoire. L'espace agricole ne signifie pas espace naturel. C'est une surface de travail, un espace vivant où des cultures, des prairies, des animaux sont présents avec des contraintes de production et de normes, un espace qui doit cohabiter en bonne intelligence avec le monde urbain avoisinant.

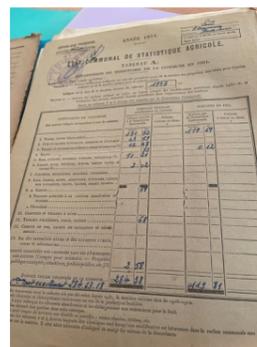
Rosanna a ainsi rencontré les agriculteurs qui exploitent et travaillent la terre de notre commune. Ils apportent ici une réflexion sur l'évolution de leur métier, le choix de leurs activités spécifiques, leur attachement à la terre et aux bêtes, leurs projets d'avenir et leur envie de faire du bien pour continuer à nous nourrir sans polluer la planète.

Le 6 décembre dernier, le Préfet Yves le Breton a consacré une journée entière à visiter une fruitière et deux fermes locales dont le Corti de Joany. Cette rencontre a permis aux deux parties d'expliquer les problématiques environnementales, d'exprimer ses craintes, comme celles de la présence du loup dans les alpages, ou de la sécheresse.

Dans ce dossier, vous partirez à la découverte des agriculteurs de notre village.

Participez à l'économie locale en profitant des ventes directes de ces producteurs, retrouvez-les sur les marchés ou lors de distributions, et n'oubliez pas que les circuits courts sont des gages de qualité qu'ils contribuent à assurer une rémunération digne aux exploitants agricoles et limitent l'empreinte carbone !

Etat communal de statistiques agricoles datant de 1931



Notre département possède 1 777 km² de territoire agricole (soit 36,7% de la surface totale)

74% de la surface agricole utile des exploitations est constituée de surface en herbe soit 96 500 ha (auxquels s'ajoutent les 42 000 ha des 910 unités pastorales) dont la vocation essentielle est l'élevage de bovins lait (54 000 vaches laitières). Le lait et les fromages représentent près de 50% du total de la valeur de la production agricole. (Données du Département)

En 1913, on récoltait du blé et on cultivait la vigne ; en 1940, du blé, de l'orge et de l'avoine.

En 1951, les terres labourables sur la commune de Bonne représentaient 131.52 ha et les pâturages 43.59 ha.

Patrick Condevaux & Vincent Jordanis, éleveurs de vaches laitières

Jean Condevaux était originaire de Burdignin. En 1919, il est venu s'installer sur notre commune. Les coteaux de Lucinges et de Bonne comptaient alors beaucoup de vignes, qui étaient un bon complément d'activités pour les paysans. Le phylloxera ayant eu raison du vignoble, l'élevage s'imposa et la vigne fût arrachée. Les frères Condevaux, Georges et Eugène, deux parmi les 14 enfants de Jean, ont construit la ferme actuelle, développant petit à petit les activités, agrandissant les bâtiments et investissant dans du matériel agricole plus performant. Depuis cette époque, deux générations se sont succédées.

En 2022, Patrick Condevaux, titulaire du Brevet de technicien agricole (BTA) et dont l'épouse aide-soignante travaille au CHAL, est le dernier de la famille à travailler sur la ferme. En 2016, il crée un GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) avec Vincent Jordanis.

Si vous passez par la ferme au moment de la traite, vous serez saisi par la belle odeur de lait de vache chaud qui émane de l'étable!



Ici une quarantaine de vaches laitières sont logées en étable entravée (système traditionnel, pas de salle de traite) et produisent du lait pour la filière Reblochon.

Chaque vache fait un veau par an et produit en moyenne 6 000 litres de lait par an. La lactation (période de production de lait d'une vache) dure environ dix mois suivis d'un repos de deux mois (tarissement) avant une nouvelle mise-bas qui redémarre la lactation.

Jusqu'à dans les années 1950 on produisait de l'emmental dans les fermes du coin et la fruitière de la Bergue récoltait le lait. Depuis sa fermeture, la Fromagerie Masson à Juvigny vient collecter le lait dans les fermes alentours et passe donc récupérer celui de la ferme Condevaux. Cette coopérative fabrique ensuite des reblochons fruitiers. Dans le cahier des charges de l'AOP, (Appellation d'origine protégée) seules 3 races de vaches sont autorisées : la Tarine, la Montbéliarde et l'Abondance. Elles doivent être nourries principalement à base d'herbe en été et de foin en hiver provenant de la zone d'appellation (concerne une partie de la Haute-Savoie et la commune de Praz-sur-Arly).

Patrick et Vincent produisent du blé et de l'orge sur 8 hectares. Les céréales sont livrées au Moulin Dégerine à Fillinges.

Ainsi l'hiver, les vaches sont nourries au foin et complémentées, selon leurs besoins avec un mélange de céréales (orge, maïs), de tourteau (principalement de colza riche en protéines), de minéraux et oligo-éléments. Elles ont besoin d'une alimentation équilibrée !

La ferme est entourée de prairies pour la pâture des vaches. Le prix du lait est directement calculé selon sa qualité et son taux de protéines et de matière grasse. Des analyses sont faites chaque semaine. L'exigence est donc de mise dans le métier, et l'agriculteur doit avoir plusieurs cordes à son arc pour gérer son entreprise.

On ne peut plus dire au dernier de la classe "Celui-là, il fera un bon paysan !". Aujourd'hui, selon Patrick Condevaux : "C'est le premier de la classe qui peut le devenir".

Au même titre que tous les autres agriculteurs, Patrick et Vincent sont consternés par les propriétaires de chiens qui les laissent courir dans les prés.

En effet, outre le fait que le passage répété des chiens et de leurs propriétaires dans les champs gêne significativement la pousse de l'herbe, aliment principal des vaches et culture principale du département, le chien peut véhiculer malgré lui la Néosporose via ses déjections. Chaque année, cette maladie entraîne des avortements dans les élevages, ce qui représente des pertes conséquentes dans les fermes (pas de veaux, pas de lait). De plus, la production de lait cru requiert une grande maîtrise sanitaire, la contamination du lait par les matières fécales est au centre des préoccupations, c'est une question de santé publique. C'est donc l'affaire de tous, de veiller à ne pas souiller les prairies pâturées ou fauchées. Un champ est à considérer comme l'assiette des vaches !

Vincent Jordanis

Dossier : l'agriculture bonnoise

A la rencontre de Franck et Joany, exploitants agricoles sur le plateau de loëx

Joany et Franck De Nale ont créé l'exploitation "le Corti de Joany" en 2013 sur des terrains d'une superficie de 9500m² loués à la commune. A cette époque, cette surface ne leur permettait qu'un petit maraîchage, insuffisant pour faire vivre pleinement le couple, et Franck a dû alterner avec une activité salariale jusqu'en 2019.

Enfant déjà, Franck s'intéressait au monde agricole et c'est donc tout naturellement qu'il s'est orienté dans cette branche. Après un BAC agricole, il poursuit ses études et obtient un BTS ACSE (Analyse et conduite de systèmes d'exploitation). L'obtention de ce diplôme va lui permettre d'avoir toutes les compétences requises pour la bonne gestion de son exploitation.

En 2016, de son côté, Joany reprend l'exploitation de son père, un élevage de moutons et d'agneaux d'alpage exploité à Sixt-Fer-à-Cheval.

Quatre ans plus tard, le couple se consacre pleinement à leurs activités respectives : le maraîchage pour Franck et l'élevage de 120 brebis et 150 agneaux pour Joany. Ils créent un GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) en joignant leurs deux métiers.

En 2022, ils acquièrent "chez Desbois" une habitation qu'ils rénovent en bergerie pour élever les agneaux sous la mère pendant la saison d'hiver. Aux beaux jours, les ovins remonteront à l'alpage à Sixt.

Ils sont présents avec leur production de viande et de légumes sur les marchés de Saint-Jeoire, le vendredi matin, celui de Sevraz, le samedi matin et en été le marché de Sixt. Leur production est exclusivement réservée à la vente directe aux particuliers. Les légumes sont produits sur les terrains de Loëx et de Reignier en culture raisonnée labellisée HVE (haute valeur environnementale). Une pratique agricole qui préserve l'écosystème naturel en réduisant au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, biodiversité). Pour conserver cette mention HVE, l'exploitation est auditée chaque année par un organisme certificateur agréé par le Ministère de l'Agriculture. Franck a une philosophie : "on nourrit notre sol avec du fumier, de l'engrais vert et du compost et ainsi notre sol nourrira nos légumes". Il lui arrive, sur des cultures longues comme le chou ou le poireau, de faire des apports d'engrais, mais toujours avec parcimonie. Contre certaines maladies et pour éviter de grosses pertes, il utilise parfois des produits de synthèse et bouillie bordelaise en traitement limité, car attention aux sols chargés de cuivre !

Il produit entre autre, entre 6 et 8 tonnes de pommes de terre selon les années plus ou moins chaudes, 3 tonnes et demie de tomates, ainsi que des courgettes et des aubergines sous serre en été.

Quand à Joany, avec un Bac S et son BTS en agriculture en poche, elle a toujours émis le souhait de reprendre l'élevage de son père dans les alpages de Sixt-Fer-à-Cheval.

Durant toutes ces années, le couple a toujours redescendu le même nombre de bêtes de l'alpage qu'il avait monté, sans gardiennage. Aujourd'hui, avec la présence du loup dans nos montagnes, le couple a perdu une dizaine de bêtes cette année et ce malgré la surveillance d'un berger. Ce qui est dommageable, c'est que la viande d'agneau élevée en bergerie est bien moins qualitative et quantitative que celle de l'agneau nourrit dans les alpages. Nourrir les bêtes en bergerie, obligera à commander des camions de céréales (ce qui n'est pas très écologique). Ils déplorent de ne pouvoir défendre mieux leur troupeau, car en zone naturelle, les tirs de défense sont interdits. Si les troupeaux quittent les alpages, les espaces seront abandonnés de tout entretien et deviendraient potentiellement zone à incendies l'été.

Petit rappel aux promeneurs : respecter les cultures, c'est respecter les agriculteurs !



On nourrit notre sol (fumier, engrais vert, compost) et notre sol nourrira nos légumes



Aujourd'hui, avec la présence du loup dans nos montagnes, le couple a perdu une dizaine de bêtes cette année et ce malgré la surveillance d'un berger



Vie municipale

Dossier : l'agriculture bonnoise (suite)

Le pote à Jérôme, passionné du maraîchage

Habitant aujourd'hui Gaillard, Jérôme Bocquet n'en n'est pas moins resté fidèle à son village de Loëx depuis plus de 42 ans. Sa maman, Mireille Gal, demeure toujours dans la maison familiale de l'arrière grand-mère Dupraz. En 1980, l'année de la naissance de Jérôme, la maison est rénovée. Ici, Jérôme découvre la passion de l'agriculture au côté de sa grand-tante, Marie Deleschoux-Terrier, exploitante agricole sur le plateau de Loëx, qu'il assiste durant son temps libre.

Comme son cousin Franck De Nale (cf article P.9), il aura baigné toute son enfance dans cette atmosphère, bien que chacun dans leur famille respective.

Les parents de Jérôme ne voyaient pas d'un bon œil, qu'il suive une carrière dans l'agriculture.

Il obtient donc un BEP en métallerie (pour faire plaisir à ses parents!), mais rejoint à la rentrée suivante l'école d'agriculture de Poisy.

Pendant les vacances d'été, il allait à Bogève en alpage, dans la famille de Joël Baud-Grasset, pour mettre en pratique ses acquis. De 2000 à 2007, il travaille pour une grande enseigne de jardinerie. En désaccord avec la politique de l'entreprise, il la quitte et intègre une formation en maraîchage à la Motte-Servolex. Il rejoint une association appelée "Couveuse agricole". Cette structure accompagne les porteurs de projets notamment dans le milieu du maraîchage. Cela permet de tester leur projet dans un cadre juridique et matériel sécurisé pour une durée de 2 ans.

Il y a 4 ans, la mairie de Bonne décide de soutenir le projet de Jérôme, en lui accordant notamment la location du terrain communal sous la Croix de Bailly. Il exploite également un terrain à Gaillard, propriété de sa grand-tante. De plus, cette dernière exploitait des terrains à Arthaz-Pont-Notre-Dame qui seront mis en vente par le propriétaire. Jérôme se rend alors acquéreur grâce au soutien de la famille Baltassat (exploitants agricoles sur le plateau de Loëx).

Depuis 2 ans il est chef de son exploitation d'une superficie de 1 hectare et demi. Il est en cours de conversion bio et il obtiendra cette certification fin 2023. Aujourd'hui, la majorité de ses plantons viennent de Bossey, mais il cultive aussi quelques plantons de tomates, de courges et de courgettes. Tous les 15 jours, il plante environ 900 plantons de salades durant les mois d'été. Cette année, la sécheresse a causé beaucoup de perte à l'exploitant.



Jérôme Bocquet cultive environ 40 variétés de légumes. Certains légumes sont cultivés sous serre en rotation : tomates, poivrons, aubergines, basilic, melon, pastèques, concombres en alternance avec le persil, la salade, le mesclun, les épinards et les côtes de blettes. Tous les autres légumes sont cultivés en plein champs. Il produit aussi des pommes de terre avec cinq autres exploitants. Cette association permet la mutualisation du terrain, du matériel et du travail. Ces projets sont les suivants : au printemps engager une personne pour l'aider et essayer aussi de s'octroyer un salaire (après de gros investissements fonciers et l'acquisition de matériels d'exploitation, Jérôme n'avait pas assez de trésorerie pour le faire !).

Ses légumes sont en vente les mardis et vendredis à Loëx devant la maison familiale. Il prépare les paniers pour ses clients et les livre sur les points de vente à Bonne et à Gaillard (le mardi et vendredi à 19h).

Il organise de mai à septembre un marché de producteurs qui a lieu tous les premiers samedis du mois à Loëx, en collaboration avec l'association la Fascine. Cette manifestation se déroule autour du four à pain et d'une buvette pour le plus grand plaisir des habitants du village !



10

Dans notre prochain numéro, nous consacrerons la suite de notre dossier sur les agriculteurs locaux : nous découvrirons les activités de Roger Egli, éleveur de bovins, nous irons à la découverte des écuries de la Charniaz avec Jean-Luc Burgniard, et partirons à la rencontre de Denis Servage, éleveur de chevaux sur le plateau de Loëx.

N°	NOM ET PRÉNOMS DE L'EXPLOITANT	LIEN DE L'EXPLOITATION
1	CELLARD Joseph Louis	Loëx - Gaillard - Loëx
2	ELIASSON Antoine	Loëx
3	BESNIER Marie	Loëx
4	BEAUFAYS - Ponsard	Loëx
5	BALTASSAT Abel	Loëx
6	DEPERRAS Marie	Loëx - Chy - Desbous
7	SERVAGE Collymore	Loëx
8	SERVAGE René	Loëx
9	TRABUIS Jules	Loëx
10		
11		
12		
13		

Registres des agriculteurs de Loëx

Dossier : L'agriculture bonnoise

Des Galloway d'Écosse sur le plateau de Loëx

Christophe Vacher, originaire de Loëx, cumule deux activités : par passion, il élève des bovins pour la viande et exerce en parallèle une autre activité professionnelle en Suisse. Il a souhaité se démarquer en élevant exclusivement des vaches de race Galloway d'Écosse, réputées pour leur qualité gustative savoureuse, juteuse et persillée ainsi que la race Angus un peu plus répandue. Les Galloway se nourrissent d'herbes mais aussi de toutes sortes de feuilles d'arbustes et de buissons. Elles assurent ainsi un entretien des espaces naturels en friches où l'accès est difficilement accessible mécaniquement. Leurs deux couches de poils, leur permettent de vivre à l'air libre une grande partie de l'année.

Pour garder cette qualité de viande, ces races ont besoin de vivre dans un environnement sans stress. Trois taureaux et quarante vaches, sont répartis sur Loëx, Bonne et Fillinges sur une superficie 20 à 30 hectares. Les veaux, vigoureux, sont élevés sous la mère durant 7 à 8 mois. Après cette période l'agriculteur laisse les vaches se tarir naturellement.

Il vend en moyenne 5 à 6 vaches et quelques veaux par an à des particuliers. Il produit deux sortes de viande de veau : la première est colorée et goûteuse et la seconde plus blanche, plus "classique" obtenue avec des veaux uniquement nourris au lait.

Entre mai et septembre, le producteur vend sa viande sur le marché des producteurs de Loëx.



Par ailleurs, Christophe occupe une activité maraîchère : "Les plantons de Louise". Il achète des plantons bios et propose à la vente sa surproduction en vente libre au bout de son jardin. Son fils Baptiste, à l'image de son papa producteur, possède quant à lui une dizaine de poules et quelques coqs. Il vend ses œufs au bout du chemin avec la production familiale. Christophe Vacher offrira gracieusement des plantons pour les jardinières des élèves de l'École élémentaire de Bonne.

Une exploitation familiale et diversifiée à Loëx

La famille Baltassat est originaire de Groisy, Evires et Menthonnex-en-Bornes. Il aura fallu 500 ans pour qu'elle traverse l'Arve et s'installe à Fillinges et à Arthaz-Pont-Notre-Dame.

Quand Abel Baltassat est venu s'installer sur notre territoire, sa ferme était alors entourée de vignes. Peu productives, les vignes ont été arrachées dans les années 1930 au profit d'autres cultures : céréales, fruitiers, pommes de terre. En 1978, Guy, un de ses cinq enfants, reprend l'activité et s'installe avec 25 Abondances. Leur lait était alors collecté par la fruitière de Bonne.

En 1990, la famille agrandit les bâtiments agricoles et intensifie l'activité. Edith, l'épouse de Guy et mère de ses 4 enfants rejoint l'EARL.

En 2006, Raphaël, l'aîné des garçons, s'installe au côté de son père. Un diagnostic de conversion en bio est alors réalisé. La ferme passera en bio en 2008, et c'est la coopérative de Fillinges qui collectera le lait pour la fabrication entre autre des reblochons.

En 2011, c'est au tour d'Yvan (diplômé d'un bac pro agricole) de rejoindre l'exploitation. Ils acquièrent un moulin à meule de pierre, matériel nécessaire à la fabrication de la farine bio qui constitue 30% de la production de leur activité. La farine de céréales (orges, blé, seigle, son, le sarrasin et le petit-épeautre) est vendue à quelques restaurateurs, magasins Bio, boulangeries et en direct à la ferme. Martin, le dernier des enfants s'installe à son tour et remplace son père qui part à la retraite, en 2015.

Baignés dans le milieu agricole depuis leur plus tendre enfance, la fratrie a souhaité garder ce mode de vie que Raphaël considère comme un véritable "art de vivre". Se consacrer aux animaux, privilégier le bio, exploiter sa propre terre, en famille, voir les enfants s'épanouir dans cet immense terrain de jeu, c'est là leur motivation première. De travailler en famille permet aussi de s'octroyer du temps libre, d'effectuer des rotations le week-end, car le travail à la ferme, c'est 24h sur 24 et 7 jours sur 7 !

Le père avait 25 vaches au début de son activité et a transmis à ses fils une quarantaine de bovins. Aujourd'hui, le cheptel est de 48 vaches laitières et une quarantaine de génisses. C'est grâce à la certification en bio, que peuvent aujourd'hui vivre les trois frères, aidés d'un commis à mi-temps. Les génisses ont de la route à faire : elles pâturent à l'alpage de Morzine ; les vaches laitières, quant à elles, paissent entre les communes alentours à la ferme. Ce qui représentent 90 hectares de pâturage au total.

Le lait est analysé chaque jour afin de déterminer son prix et surtout de détecter les éventuelles bactéries dangereuses pour la production au lait cru. Le consommateur est donc bien protégé !

Les vieilles vaches (6-7 ans) sont vendues pour la production de viande hachée, quelques vaches et génisses sont vendues pour la clientèle privée, sous vide et en colis. Le quart du cheptel est renouvelé chaque année.

La fabrication de la farine, la production de lait et de viande et la récolte de pommes de terre constituent l'essentiel de leur activité.

Au champs, le labourage, le moissonnage, les semis et le pressage des bottes sont répartis entre la fratrie et les sous-traitants. Pour la fertilité de la terre, Raphaël veille à des pratiques adaptées et notamment à la quantité nécessaire de vers de terre (2 ou 3 tonnes) par hectare.

Par ailleurs, nos agriculteurs ont à cœur de partager leur savoir, de faire découvrir leur métier aux plus jeunes. Régulièrement, la ferme devient le théâtre d'observation pour les élèves des lycées agricoles et les enfants des écoles élémentaires, et notamment lors des journées du Plateau.

On ne peut que féliciter cette famille pour leur engagement et la diversification de leur exploitation dans le respect de l'environnement.



Vie municipale

Les Services techniques : des agents au petit soin pour notre commune

Tout le monde connaît la série : "l'agence tout risque." A Bonne, nous avons nos "agents tous risques". Ils répondent à tous les besoins quotidiens de notre commune, à toutes les demandes techniques, que ce soit pour l'entretien des espaces verts dont les tontes des espaces publics, le fleurissement, l'arrosage, la taille, le désherbage, y compris dans les cimetières. Aujourd'hui il faut compter sans les produits phyto-sanitaires !

Ils ont aussi pour mission le déneigement au niveau du stationnement communal, de l'école maternelle et élémentaire, du bâtiment multifonctions, des abords de la mairie, de la crèche, ainsi que tous les trottoirs.

L'entretien régulier d'une quinzaine de bâtiments communaux fait aussi partie de leurs tâches : plomberie, chauffage, travaux de maintenance, de réaménagement, peinture, électricité, placoplâtre et carrelage.

Ils gèrent également toutes les petites interventions de voirie en complément du service de voirie mutualisée ainsi que la mise en place des chapiteaux, des tonnelles, des barrières, pour les événements de la commune, comme la Fête de la Saint Nicolas, les tournois de foot, les fêtes des écoles, les Virades de l'Espoir...

L'enlèvement des dépôts sauvages, de plus en plus nombreux, monopolise une importante part de leur temps de travail.

Rémy Dubois-d'Onnion (responsable), Jacques Clément, Sébastien Ray et Yvan Charbonnier composent les quatre personnes de l'équipe des services techniques de la commune.

Ils résument à eux 4, toutes les compétences citées ci-dessus

Les services publics sont avant tout un service public destiné à améliorer le cadre de vie des Bonnois

Ils seront bientôt rejoints par un nouveau Directeur des Services Techniques : Hervé TROTTEY.

Nous pouvons grandement les remercier pour le travail effectué au quotidien, l'entretien de notre patrimoine et de nos infrastructures communales.



Je tiens à vous le faire partager et découvrir ses agents, qui ont à cœur de rendre service directement aux administrés.

En tant qu' élu, je me dois d'être à leur écoute : ils connaissent le terrain et les problématiques de notre commune. C'est un travail conjoint agents/élus.

Je tiens à remercier également tous les agents de notre commune (environ une quarantaine), car sans eux il n'y aurait pas de fonctionnement et de réalisation politique.

Denis SERVAGE
Adjoint aux travaux,
au développement durable et à l'écologie



Murièle Servage a pris ses fonctions au sein de la commune en janvier 2021. Elle a pour mission l'entretien des bâtiments communaux : la mairie, la salle communale, la médiathèque, l'école de musique, la salle sous la poste et le bâtiment des maîtres. Elle apporte

également son soutien pour le ménage des toilettes de l'école primaire, aux côtés de la société de nettoyage. Nous la remercions aussi pour sa participation à la propreté du village notamment pour le ramassage des papiers dans le centre Bonne et aux abords de la Voie Verte. Elle a bénéficié d'une formation qui lui a permis d'être affectée à ce poste depuis plus d'une année.

Lucile Smirne,
Agente
d'Accueil



Sylvie Bigé,
Directrice des
Ressources Humaines

La mairie dit au revoir à Carine Frarier et Sébastien Dumont



En octobre dernier, un pot a été organisé pour le départ de deux agents de la commune : Carine Frarier, en poste à la direction des Ressources Humaines depuis 2016, (elle était arrivée dans les services en 2002, en tant qu'emploi jeune), et Sébastien Dumont, Directeur Général des Services en poste depuis 2016. Lors de cette rencontre conviviale avec les agents et les élus, Yves Cheminal, le Maire, a salué leur professionnalisme et leurs qualités relationnelles.

Nous leur souhaitons beaucoup de succès pour la suite de leur carrière professionnelle.

Des nouvelles têtes au service de la commune

Les mouvements de personnel sont fréquents dans les communes : mutation, disponibilité, changement de carrière et de poste en interne pour certains, départ à la retraite pour d'autres... En 2022, des départs d'agents ont obligé la mairie à se réorganiser et aujourd'hui, elle a la chance d'accueillir de nouveaux visages au sein de ses services : Sylvie Bigé succède à Carine Frarier aux Ressources Humaines, Sandrine Dubourg, arrivée début janvier reprend le poste de Directrice Générale des Services et Lucile Smirne, sera désormais là pour l'accueil des administrés en remplacement de Virginie Thoulet, qui se consacrera à l'état-civil, aux cimetières et aux associations et aux élections.

Hervé Trottey, actuellement en poste à Annemasse-Agglomération rejoindra l'équipe dès le 1er mars pour prendre les fonctions de Directeur des services techniques.

Nous sommes heureux de les accueillir dans notre équipe et nous leur souhaitons la bienvenue.

Sandrine Dubourg,
Directrice
Générale des
Services



Retour en images sur les événements et les manifestations passés

Vie Municipale

Samedi 1er octobre 2022, un hommage à Guy Girard a été rendu au stade. Désormais l'équipement sportif de Bonne portera son nom, en souvenir de cet ancien instituteur engagé, qui a consacré beaucoup de son temps à la jeunesse et au sport sur notre commune. La plaque, installée sur les murs des vestiaires, rappelle à notre souvenir qu'il a aussi été le fondateur du Bonne Athlétic Club !



Saint Nicolas est passé cette année encore par Bonne, pour le plus grand plaisir des petits Bonnois !



Cérémonie du 11 novembre, en présence de l'Harmonie et des enfants des l'école de Bonne

La troisième semaine éco-responsable a permis, cette année encore de rassembler les bonnois soucieux de leur environnement lors d'une journée nettoyage. Un grand bravo et un grand merci pour leur disponibilité et le travail accompli !



Dans le cadre de la Journée du Patrimoine organisée à Haute-Bonne, le 18 septembre dernier, les habitants ont pu écouter le concert de quintette à cordes donné dans l'église.



Lucas Davaz, glaciologue à Médiation Climat, donne une conférence sur les glaciers et le dérèglement climatique, en octobre dernier dans la salle communale. Préoccupé par la situation, le public est venu nombreux l'écouter.



Jeudi 5 janvier a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire dans la salle communale. L'occasion pour les habitants de rencontrer les élus, de découvrir le programme du Conseil municipal, de revenir sur ce qui s'est passé dans notre village en 2022 et de fêter la nouvelle année autour d'un buffet et d'un verre de l'amitié.

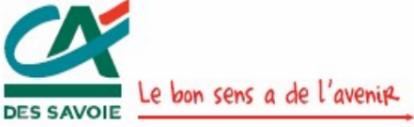
L'Harmonie municipale était présente et a ouvert en musique cette cérémonie et Dimitri Granjux, notre jeune champion bonnois a été félicité pour ses résultats au Championnat de Natation.



En décembre, agents et élus se sont réunis pour un repas au Petit Savoyard. Le Maire a exprimé ses remerciements et la volonté que ce type d'évènement favorise les échanges entre les deux équipes.



33, route de Frangy - Meythet - 74960 ANNECY
 Email : hello@eltis.fr
 Tél : 04 50 24 24 75 - Fax : 04 50 24 24 76

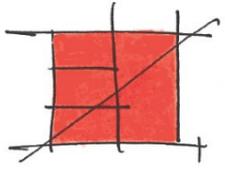


Agence de Bonne
 157 avenue du Léman
 74380 BONNE
 Tél. : 04 50 19 40 29
 ca-des-savoie.fr



Didier
Martinez
 Artisan peintre

328, chemin des prés potex
 74380 Bonne
 tel: 04 50 38 07 02 / 06 64 46 00 80



Pierre LAMBRÉ
 Architecte DPLG
04 50 43 36 96

115 route de Sous-Lachat
 74380 — Bonne
 lambr.archi@orange.fr



Guy Hoquet
 L'IMMOBILIER GARANTI

AGENCE DE BONNE
 bonne.guy-hoquet.com



**BIEN ESTIMER
 C'EST GAGNER**

VOTRE AGENCE DE PROXIMITE
18, AVENUE DU LEMAN
74380 BONNE
 Tél : 04 50 36 95 99



**Formations par alternance
 MFR de Bonne**

- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole
- CAPA Horticole
- BAC PRO Services aux Personnes et aux Territoires
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- **Rentrée 2021 : BTS Aménagements Paysagers**

Formations courtes pour adultes - Location locaux
 • 1154 Route des Alluaz 74380 Bonne • 04 50 39 20 06 • www.mfr-bonne.fr •

www.chalets-chardon.com



Réalisations Chardon
 Le bois maîtrisé

Tél : 04 50 39 22 21 - 74380 BONNE

20 ans, le bel âge de la crèche

Samedi 1^{er} Octobre 2022, la petite crèche "O' comme 3 Pom" fêtait ses 20 ans !

Un bel anniversaire lui a été dédié grâce à toute l'équipe pédagogique, l'association Envie de terre, Chantal Frarin (élue en charge de la petite enfance) et Angélique Scaramuzzino (élue en charge des fêtes et cérémonies). Familles, directrices et professionnelles de la petite enfance qui ont côtoyé la crèche étaient présentes à ce rendez-vous ! Les ateliers ludiques et la présence du clown Ercolina ont pu ravir petits et grands durant cette matinée.

Le discours officiel de Monsieur le Maire, Yves Cheminal, et de son équipe municipale, a clôturé cette festivité : s'en est suivi ensuite d'un copieux buffet offert à tous.

En 20 ans, la crèche de Bonne a bien changé : les locaux se sont agrandis, offrant plus de confort et d'espace aux enfants. Le pédagogique a fait place au concept de l'itinérance Ludique®, une pédagogie active et innovante, proposant aux enfants différents espaces de jeux. Une belle évolution qui laisse entrevoir encore de belles années à accueillir les tous petits et leurs familles.

Un grand merci à tous d'être venus aussi nombreux partager ce moment festif.



On a fêté Noël à la petite crèche



Parents et enfants étaient rassemblés pour fêter Noël à la crèche, vendredi 9 décembre 2022.

Au programme : jeux sensoriels, atelier pâtisseries, éveil corporel en musique, manipulation de pâte à neige, fabrication de boules de Noël en playmais... ont ravi petits et grands.

Trois mamies accordéonistes sont même venues animer le conte "La moufle". Ce moment a été un réel plaisir et a connu un franc succès auprès de tous : merci à elles pour ce beau moment de partage !

Les familles ont retrouvé leur âme d'enfant dans une ambiance conviviale et ludique. Un goûter gourmand et chaleureux a clôturé cette journée festive.

Le concept pédagogique de Laurence Rameau mis en place à la crèche

Depuis plus d'un an, la petite crèche "O comme 3 Pom" fonctionne sous le concept pédagogique de Laurence Rameau "L'itinérance Ludique®".

Cela a été une vraie révolution dans les pratiques professionnelles des agents, néanmoins pour rien au monde elles ne reviendraient en arrière aujourd'hui !

Le constat est simple et efficace : les enfants sont plus calmes, guidés par leurs réels intérêts, les propositions pédagogiques et ludiques sont réfléchies et organisées par univers facilitant l'autonomie des enfants dans leurs actes au quotidien. C'est la seule pédagogie active créée spécialement pour les jeunes enfants fréquentant les crèches.

Après le passage de Mme Covelli (formatrice en Itinérance Ludique®) en septembre 2022, l'univers Restaurant a pu voir le jour grâce au dynamisme et à la motivation de l'équipe éducative en octobre. Cet univers est ouvert pendant une heure. Il permet aux enfants de faire le choix d'y aller dès l'ouverture ou plus tard. Certaines professionnelles sont mobilisées à l'accompagnement des enfants durant le repas, et d'autres ouvrent des univers ludiques et attractifs pour accompagner les enfants voulant jouer.

On peut même entendre de la part des enfants : "Aujourd'hui j'ai mangé au restaurant !".

Désormais la petite crèche fait partie du réseau privée de l'itinérance Ludique®, c'est une des premières crèches de Haute-Savoie à faire partie de ce réseau certifié par Laurence Rameau et Fanny Covelli.

Quelle fierté pour l'équipe et quelle chance pour les familles !

Conférence

"Neurosciences et développement du jeune enfant"

Les neurosciences, c'est-à-dire les sciences qui s'intéressent à l'anatomie et au fonctionnement du système nerveux et en particulier le cerveau, nous apprennent beaucoup depuis une 20aine d'années sur le développement de l'enfant.

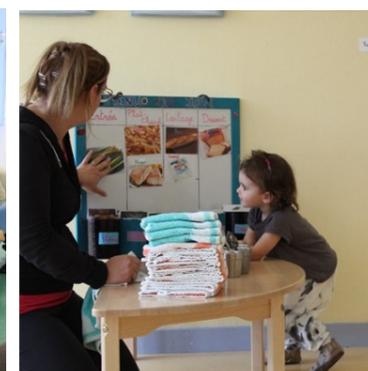
Quelles sont les applications concrètes que l'on peut en déduire quant à notre manière d'éduquer et d'accompagner le jeune enfant au quotidien ?

Je vous propose de nous retrouver **mardi 21 mars, à 19h00**, dans la salle communale de la commune de Bonne, pour échanger sur ce sujet passionnant à destination des parents et professionnels de l'enfance et de la petite enfance...

Line MEGARD (psychologue clinicienne)



L'univers Manipulation ouvert



L'entrée du Restaurant :
au menu du jour !

ISA BELLE VIE 

Tarologie
Maître enseignante de Reiki

Sur rendez-vous

18 chemin du Centre - Loëx - 74380 BONNE
Tel 06.23.06.20.77 - isabelle.servage@me.com

LA CHAISERIE

Tables et Chaises
Modernes et Rustiques

Dominique MAIRE
74380 BONNE
Tél. 04 50 39 21 91 - Fax 04 50 36 27 33



COLLOUD
la sans de la mesure

Géomètres-Experts *Au service des particuliers, collectivités et professionnels de l'immobilier*

ANNEMASSE 7 rue du Vernand • 74100
DOUVAINE 6 avenue de Genève • 74140

www.colloud-geometre-expert.com
04 50 92 52 20 contact@colloud-geometre.com

VINS DUVERNAY
Depuis 1904

249 Route de Montagnon 74380, Bonne
12 Rue du Capitaine Charles Dupraz 74100, Annemasse
04.50.92.vin.vin



SUPER U Bonne

Cafétéria **Station Carburant** **DRIVE coursesu.com** **location**

Rejoignez-nous! **facebook**

Parc d'activités de la Menoge - 04 50 31 68 90

ROGUET

PAYSAGE **PISCINE & SPA** **JARDIN SERVICE**

Aménageons & entretenons votre havre de paix
ROGUET, l'expert de vos extérieurs

ROGUET PAYSAGE & ROGUET JARDIN SERVICE 849 Route de Loëx 74380 BONNE
04 50 39 21 55

ROGUET PISCINE ET SPA 157 route Vouards 74140 SAINT-CERGUES
04 50 43 50 05

www.roguet.fr



SAS THERMOZ
ASSAINISSEMENT

- Débouchage, curage toutes canalisations
- Inspection par caméra vidéo
- Vidange curage fosse septique, puits perdus
- Location de bennes

74100 Ville-la-Grand
Tél. 04 50 38 50 92

74200 Thonon
Tél. 04 50 70 17 70



ART & DESIGN

Agencement d'intérieur
CUISINES
Salle de bains
Parquets - Dressing

Claude Lekieffre

Fax 04 50 39 28 41
art.et.design74@gmail.com
Avenue du Léman - 74380 BONNE 04 50 36 27 60

L'hommage de Bernard Perroud à son ami Emile Hominal

C' tait il y a 55 ans... Bernard Perroud et son épouse Nelly ont quitté Genève pour venir s'installer dans notre commune. Et c'est à "Sous-Lachat", loin de la ville, qu'ils ont élu domicile. Quelques années plus tard, le couple a obtenu la nationalité française et n'est jamais reparti !

Tout en travaillant à l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM), il a fait construire sa maison et a voulu vivre comme les paysans du coin. Il a acheté des chèvres, des moutons et un cheval. Il a travaillé sa terre à l'ancienne en se liant d'amitié avec ces paysans : "J'ai connu dans la commune des êtres faramineux. Tout d'abord, Monsieur Le Maire François-Xavier L'Honen, un être loyal, solide et honnête et avec qui j'ai lutté pour s'opposer à la construction de l'ensemble du projet des Marocains."

Et puis, il a rencontré Emile Hominal, un paysan voisin qui savait tout du quartier : les bornes, les parcelles, à qui elles appartenaient... A la simple vue d'un arbre, il savait dire combien de m3 de bois cela représentait. Emile et Bernard avaient une forte sympathie l'un pour l'autre et le premier partageait son savoir avec le second.

Grâce aux conseils de son ami, Bernard Perroud a acquis un cheval aux écuries de la Charniaz, chez M. Burgniard. Cette jument nommée "La Cavale" lui a bien rendu service pour faire les foin et tirer le char. Petit à petit, il a agrandi son cheptel, des chèvres et des moutons, dont Nelly, son épouse faisait des petits fromages avec le lait. Puis il a eu des ruches qui produisaient jusqu'à 230kg de miel !

Il a planté des arbres, une cinquantaine de fruitiers et dans ce merveilleux terrain de jeux, les enfants bonnois venaient lui rendre visite et goûter ses pommes ! Bernard Perroud se remémore les nuits froides d'hiver à -20° dans les années 1980, à surveiller les petits cabris qui venaient de naître...

Aujourd'hui, à 86 ans, il a arrêté toutes ces activités agricoles. La curiosité a fait naître chez lui des passions et a guidé sa vie. Entouré de plus de 50 000 livres, il les garde auprès de lui comme de véritables amis. Le goût de la lecture lui est venu de l'immense bibliothèque d'un petit séminaire à Genève, où il faisait ses études. Il a toujours aimé lire, et si on lui demande quel est son auteur préféré, Bernard répond : Louis-Ferdinand Céline.

Propos recueillis par Rosanna Dullaart

En hommage à son ami Emile Hominal, il a consigné dans un carnet quelques textes le concernant :

« Mercredi 15 janvier 1986 est mort Emile Hominal à 79 ans, paysan, célibataire.

On l'a retrouvé assis paisiblement dans un coin de sa cuisine. Au petit matin. Emile habitait une ferme depuis sa naissance dans le hameau de Sous-Lachat, à quelques dizaines de mètres de notre maison. Mes parents, ma sœur et moi, nous le considérons comme un véritable grand-père.



Emile Hominal

Emile a passé seulement quelques petites années sur les bancs de l'école du village. Il y allait à pied et par tous les temps. Environ 3 kilomètres.

Nous, les enfants de nos jours, on nous met à l'école presque dès le berceau (les crèches, etc...) Moi je me lève le matin à 6h15 et je rentre le soir à 17h30.

Toute la journée pour l'école, le collège, le lycée, etc...

Les mamans amènent leurs enfants en auto, devant l'école à 20 mètres à pied. Attention à la pluie ! On étudie des années et des années. Souvent jusqu'à vingt ans... vingt-cinq ans (l'université) !

A l'école Emile a appris un peu à lire, un peu à écrire. Ça lui a suffi pour près d'un siècle. Les derniers temps, je crois même qu'il ne savait plus écrire, ça lui était aussi difficile à faire que couper un sapin à la hache pour un habitant de la ville. Il lisait le Messenger, une fois par semaine (le prix des moules de bois, le foin à vendre, les mises des forêts). Il adorait l'almanach du Messenger Boiteux à cause des prévisions météorologiques.

A l'école, nous on apprend non seulement à lire ou à écrire, mais aussi et surtout les calculs, les mathématiques. On nous dit que ça nous développe l'esprit, augmente l'intelligence. Bref, quand on a fini d'étudier on sait tout ou presque. Beaucoup de choses. Des volumes et des volumes pour faire quoi souvent ?

Le français, les langues :

Emile savait, comme je l'ai dit, à peine écrire. Mais par contre, il pouvait raconter des histoires passionnantes pendant des heures. Il avait un don. Il utilisait souvent des mots presque plus employés ou du patois : la jument, pour lui c'était la "cavale". Les poires à cidre, c'était la "Fruite". Pour lui, il y avait le pommier, le poirier, le fayard, etc...

Mes copains quand ils viennent chez moi, pour eux un arbre est un arbre, Nous on sait l'orthographe et la grammaire (pas trop) ! Les colonies souvent viennent voir nos animaux. Il ne savent pas faire la différence entre un cabris et un agneau.

Les travaux manuels :

Emile était le meilleur faucheur de la région. Il se levait à 4 heures du matin en été et jusqu'à midi sans arrêt il fauchait. Sa faux coupait terriblement. Il savait faire le cidre, couper les arbres. Faire des paniers, des hottes en osier (il disait une "lhotte").

Histoire & patrimoine

Il savait faire la cuisine : des pâtes, des pommes de terre, des rôtis, faire des "cuchets" de foin, atteler un cheval.

Nous à l'école, on n'apprend pas beaucoup de ces choses. Moi, on m'a appris à faire quelques desserts, une lampe, un sac !

Les mathématiques :

Nous les jeunes, on sait des formules longues de plusieurs centimètres, de l'algèbre. On vit à travers les maths ! Tout est maths !

Emile lui savait juger de la hauteur d'un sapin, d'un seul coup d'œil, de son volume de bois. Les ordinateurs doivent nous apprendre à nous servir à calculer rapidement des choses fantastiques.

Lui, simplement il mesurait avec la largeur de son poing, la longueur d'une planche. Il ne se trompait guère en estimant le volume d'un tonneau alors que nous, avec nos affreux problèmes de réservoirs, de bassins remplis d'eau... !

Les sciences physiques :

Nous les enfants, on nous apprend le soleil, les étoiles, les planètes, l'univers, les atomes, la chimie.

Emile pensait certainement que le soleil tournait autour de la terre. Il ne croyait pas que les hommes étaient allés sur la lune. Mais il savait utiliser le soleil pour faire sécher son foin et la lune pour savoir s'il allait pleuvoir demain.

La géographie :

A l'école on nous apprend où se trouve : Bogota, Quito, Monrovia et dans la réalité on va au Club méditerranée ou sur la côte pendant les vacances.

Emile connaissait tous les coins de son petit univers. Sur 10 km de rayon, chaque chemin, chaque sentier, chaque borne lui était connus. Il savait à qui appartenait chaque parcelle de terre. C'était un petit géographe.

Voilà ! Ma mère, quand nous avons parlé de la mort d'Emile, nous a dit avoir entendu que lorsqu'un vieillard venait à mourir, cela était comparable à la destruction d'une bibliothèque. »



Bernard Perroud, entouré de ses livres

Vie communale

Mon maire n'est pas un super héros...

Les administrés ne sont jamais contents ! Si le maire n'est pas joignable et n'est jamais en mairie, ça y est, on se demande ce qu'il fait donc et à quoi il sert !

Et si au contraire, si ceci existe..., un maire est omniprésent sur tous les fronts, on se dit qu'il se mêle de tout et qu'il devrait déléguer à ses adjoints...

Laquelle de ces deux situations est-elle la meilleure ? En fait, ni l'une, ni l'autre.

Sans faire de plaidoyer "pro domo", le maire (terme générique) est un homme ou une femme presque comme les autres !

Il a autant de droits que n'importe quel citoyen mais effectivement plus de devoirs car son statut de "premier magistrat" d'une commune lui confère des prérogatives particulières. Posons-nous la question de savoir quel type de relation nous voulons entretenir avec nos élus locaux ? Nous "sommes à portée de baffe de la population" selon une expression bien tournée d'un élu médiatisé.

Que vos élus soient accessibles, c'est une bonne chose et c'est normal car ceci participe à un bon fonctionnement de notre démocratie où celui/celle qui a reçu les suffrages du peuple lui rend compte de son action au cours de son mandat.

Même si la démographie de Bonne a bien évolué au fil des années, notre commune reste un "gros village" et les services municipaux ne sont plus pléthoriques.

Au quotidien, la gestion des personnels se fait au gré des maladies, des congés, des vacances de poste et parfois ce sont vos élus qui sont obligés de palier à des absences dans des services "sensibles" comme l'urbanisme, les travaux.

Recruter peut être une idée séduisante mais c'est impacter la masse salariale et créer de nouvelles charges avec une incidence budgétaire directe : une nouvelle dépense appelle une nouvelle recette et les ressources de la collectivité ne sont pas extensibles à l'infini.

Qui dit "à nouvelle dépense" pourrait dire "nouvel impôt"...

En 2023, quoi qu'on en pense, on ne gère plus notre collectivité comme dans les années 1980.

Au fil des ans, l'Etat a imposé de plus en plus de contraintes de gestion et de fonctionnement ; le "millefeuilles administratif" est indigeste avec toutes ces collectivités territoriales et ces intercommunalités si bien que des experts s'y perdent...

Il y a bien longtemps que le maire comme d'autres n'est plus considéré comme un notable local mais de là à changer de paradigme pour le rendre responsable de tous les maux...

Ça va mieux en le disant comme dirait l'autre et bonne année à tous !

Claude BALTASSAT
Elu au Conseil Municipal

La présente tribune est ouverte à la liste d'opposition : "Bonne, soyons acteurs du changement"

2023, ça va peut-être bouger !!!

Chères Bonnoises, chers Bonnois,

En ce début d'année 2023, l'heure est au bilan de l'année écoulée...

Le principal fait marquant de cette année 2022 est bien sûr la réalisation des travaux route de la Charniaz. Je ne reviendrai pas en détail sur ces travaux bien qu'il y ait des choses à dire. Aucun élu n'a pu donner son avis !!! Tout était décidé lors du précédent mandat. Nous avons eu la mise en place de la zone 30, par des marquages et des chicanes dites provisoires... Ces aménagements (partie haute, route des Alluaz) dont le but était de faire ralentir les voitures, ont généré davantage d'accidents après qu'avant, essentiellement par manque de visibilité. Est-il nécessaire d'attendre davantage pour les modifier ?

Autres faits marquants et pas des moindres, sont les départs de la Directrice des Services Techniques, de la Directrice des Ressources Humaines/comptabilité, et du Directeur Général des Services. Je suis toujours persuadé que cette vague de démission n'est pas une coïncidence mais bien un problème profond de personnel à la mairie de Bonne.

Nous avons bien alerté, lors d'un conseil municipal au printemps dernier, l'existence de ce malaise au sein des agents. Nous avons également proposé de mettre en place une formation relation agents/élus. Aucune suite n'a été donnée à notre proposition et les démissions se sont succédées malheureusement. Contrairement à ce que nous a dit le maire l'avancement des projets a subi un sacré coup d'arrêt !!! Plus personne pour les faire avancer, que de temps perdu !!!

Après plusieurs mois de recherches, les nouveaux agents prennent leurs marques. Nous leur souhaitons une bonne intégration au sein de l'ensemble du personnel et des élus. Nous leur réservons également notre meilleur accueil, et restons disponibles.

Durant l'été dernier, nous avons été choqués d'apprendre que, sur la commune d'Arthaz, un agriculteur avait eu l'autorisation d'effectuer un remblais sur la zone ENS (Espace naturel sensible) du plateau de Loëx. Nous avons assisté à un véritable saccage de notre environnement !! Un contrat avait été signé, début 2019, entre les communes de Bonne, Arthaz et le Département pour acter cette zone. Force est de constater que trois ans plus tard, le contrat, n'est plus respecté... La mairie de Bonne a certes réagi et défendu la zone protégée, cependant nous dénonçons la frilosité du Maire et de son équipe à s'engager plus officiellement. Encore une fois attendons !!!

Depuis le début de ce mandat, nous avons dénoncé à plusieurs reprises certains faits que nous trouvons injustes. Je n'y reviendrai pas, mais vous pouvez consulter les archives.

Droit d'expression

Nous regrettons de nouveau le manque de concertation et de collaboration, une rétention volontaire de l'information qui nous empêche de pouvoir proposer nos idées et tout dialogue.

Nous pensons que c'est dans l'échange et le partage d'idées que la société peut avancer de façon plus juste et plus équitable.

Même à une petite échelle comme Bonne, nous pouvons, ensemble, en bonne intelligence, faire avancer les projets. Prenons l'exemple de la rénovation de l'école élémentaire. Ce projet figurait sur nos deux programmes. Nous avons ainsi de bonnes chances que ce projet se réalise. Dès les premiers conseils, nous avons demandé de faire partie de la commission dédiée à ce projet, et qu'il fallait le lancer au plus vite.

Trois ans plus tard, le Maire nous annonce lors de ses vœux qu'il lançait le projet cette année. La commission n'a toujours pas été créée et nous attendons avec impatience le démarrage. Que de temps perdu pour en arriver là !!! Vous pouvez nous contacter pour tous renseignements ou toutes remarques. Nous vous répondrons avec plaisir. N'hésitez pas également à venir assister aux conseils municipaux (une fois par mois).

Rémy Deramecourt, Karine Fol, Jean-Philippe Thomas, Chantal Cadoux et Brice Brayet

Groupe "Bonne, Soyons Acteurs du Changement". Bonne.sadc@gmail.com

Des nouveaux systèmes de collectes de déchets en PAV sur les communes rurales

Les premiers points d'apports volontaires (PAV) semi enterrés, qui entérineront le ramassage du porte à porte d'ici le 1er janvier 2024, viennent d'être réalisés sur la commune de Bonne en collaboration avec la commune de Nangy. Ils se situent sous la Croix de Bailly, route de chez Desbois dans le secteur de Loëx.

Ce travail a pu être réalisé conjointement entre les deux adjoints travaux des deux communes ainsi que l'adjointe de Bonne déléguée au comité syndical du SIVALOR.

Une convention a pu être établie : Bonne a donné l'emplacement foncier et financé le génie civil et la partie fournitures, le traitement des ordures et collecte, reste à la charge de la commune de Nangy.

Epaulée de Camille Dehner, chargée de projet déploiement de la collecte en PAV à Annemasse-Agglomération, la commune de Bonne étudie l'emplacement d'une quarantaine de containers supplémentaires : il faut compter un emplacement pour 300 habitants.

Favoriser ce déploiement permettra aux administrés de mieux quantifier leurs propres déchets et de prendre conscience de l'intérêt de trier pour diminuer leurs ordures ménagères sur ces points d'apports.

Par ailleurs, un bac pour collecter les cartons est désormais disponible sur notre commune sur la place de la poste. Avec le développement de la vente en ligne, de nombreux cartons étaient déposés dans les containers de tri destinés aux papiers et cartonnages. Ces containers à cartons seront installés dans toutes les communes d'Annemasse Agglomération.

Il est prévu dès janvier 2024 un processus de tri avec une augmentation des points d'apports volontaires sur la commune, nous vous invitons à consulter le site <https://www.annemasse-agglo.fr>



Depuis le 1^{er} janvier 2023, le geste de tri se simplifie !

Désormais, sur l'Ain et la Haute-Savoie, TOUS les emballages et TOUS les papiers se trient dans un seul et même contenant jaune.

Le bleu disparaît pour laisser place à un autre conteneur jaune.

Pas d'hésitation ! Si c'est un emballage ou un papier, je le dépose dans le bac de tri ou conteneur jaune.

Un geste de tri logique, utile et simple !



À TRIER		À TRIER	À JETER
TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS		TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE	
<p>Journaux, magazines, prospectus, catalogues, courriers, enveloppes et autres papiers</p>	<p>Briques alimentaires, emballages et gobelets en carton</p>	<p>Bouteilles en verre</p>	<p>Ordures ménagères Objets en plastique</p>
<p>Emballages en plastique</p>	<p>Emballages en métal, aluminium</p>	<p>Pots, bocaux et flacons en verre</p>	<p>Vaisselle cassée Tissus sanitaires, essuie-main</p>
<p>INUTILE DE LAVER L'EMBALLAGE. IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER.</p> <p>EMBALLAGES SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES</p>		<p>Trouvez le conteneur le plus proche !</p>	<p>Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune</p>
<p>CONTACT: info@annemasse-agglo.fr 04 50 87 88 88 annemasse-agglo.fr</p>		<p>Annemasse Agglo sivalor CITEO</p>	

Bonnes Nouvelles

Ouverture d'un gîte à Loëx

Le gîte "l'esprit du Cèdre" a ouvert en décembre 2022. Emilie, agent immobilier indépendante et Franck, sont arrivés en Haute Savoie il y a 20 ans.

Les logements restreints dans le secteur leur ont donné l'idée de construire cette très belle maison moderne pour accueillir tous ceux qui désirent découvrir notre région et à l'occasion rendre visite à leurs amis et famille.

Réservez votre séjour sur le site :

www.sejourhautesavoie.fr

Tel : 06 31 10 23 94

Franck et Emilie Barthélémy

686 route de Loëx

74380 BONNE



Cocoon'S

"Mon atelier-boutique Cocoon'S est situé au 74 Avenue du Fer à cheval où je réalise des créations textiles pour particuliers et professionnels. Je propose des rideaux, des coussins, des stores, de la découpe de mousse sur mesure... Tout ce qui se rapporte au textile me passionne et je crée sur place dans mon atelier.

Ici, vous trouverez un large choix de tissus selon l'usage (voilage, lainage, coton...), et je serai votre guide et votre conseillère pour satisfaire vos envies. Je propose également du linge de lit, de bain, des senteurs ainsi que des objets de décoration comme des miroirs, des tapis... mais aussi du mobilier comme des canapés et de la literie... Tout ceci "made In France" !

Couturière, je propose également le service retouches de vêtements."

**Sandrine Changeux Décoratrice
& Créatrice d'intérieur textile**



Cocoon'S :
74 avenue du Fer à
Cheval à Bonne
Tél : 06 83 92 40 09
Boutique ouverte du
mardi au vendredi :
9h-12h & 14h-18h30
et le samedi : 9h-12h

Avoir la "Bonne Attitude" pour redynamiser le commerce bonnois

Afin de réfléchir à une nouvelle dynamique pour l'association des commerçants, en sommeil depuis 2011, une réunion a été organisée conjointement entre les élus et les acteurs économiques de notre village, le 27 septembre dernier. Un état des lieux du commerce bonnois, un point sur la situation financière de l'association, et un accueil de propositions et de candidatures pour le futur comité ont été évoqués.

Suite à cette réunion, une Assemblée Générale s'est tenue le 17 janvier 2023 et à l'issue, un nouveau bureau constitué de 7 membres a été élu : Louis-Marie Bonnet-Eymard, Président ; Pascale Bouilloux-Robert, Vice-présidente ; Gabriel Bracon, Vice-président ; Sandrine Changeux, Secrétaire ; Yohann Maquaire, Vice-secrétaire ; Charlotte Pellégrinelli, Trésorière et Anthony Dejour, Vice-trésorier.

Membres du bureau et adhérents ont un objectif commun : encourager la convivialité et le dynamisme du commerce bonnois et faire grandir la commune à travers la participation de l'association à plusieurs manifestations : une fête du printemps avec un marché d'artisanat et de créateurs, une braderie des commerçants, la participation à la fête de la Musique et à la Fête de la Saint-Nicolas, une remise du prix de l'excellence récompensant les meilleurs jeunes bonnois (meilleur CAP, meilleur Bac Pro et meilleur bachelier)...

Tous espèrent voir les bonnois nombreux lors des manifestations organisées par l'association "Bonne attitude". Ne serait-ce que pour profiter de la bonne humeur et de l'énergie de ce nouveau comité !





L'école au jardin ? Mais pourquoi pas !



Voilà l'un des rêves des membres de l'association EnVie de Terre qui se réalise, et quel bonheur !

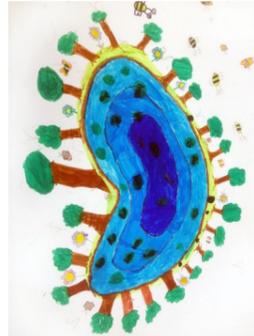
Alexis Chavagnac, maître de la classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire de Bonne, a souhaité se lancer dans l'aventure avec nous. A la rentrée scolaire, lui et ses 25 élèves ont adhéré à l'association et sont désormais membres actifs de notre joli jardin pédagogique au cœur de Bonne !

Pour introniser cette petite troupe comme il se doit, nous leur avons demandé de proposer 3 noms pour le lieu. Après des discussions et un vote, ouvert à tous les adhérents et toutes les adhérentes, le jardin a trouvé son identité :

Bienvenue dans **LE JARDIN DES MILLE VIES !!**
YOUPI !!

Mais revenons à nos moutons... enfin à nos élèves. Toutes ces jeunes personnes se rendent sur place chaque vendredi matin pour **E - TU - DIER !** Et oui, c'est du sérieux ! Mais quelle joie et quelle chance de pouvoir appliquer la géométrie, le calcul, étudier l'histoire ou les sciences dans ce laboratoire en plein air... ça fait rêver non ?

Il y a donc le programme à assimiler et des travaux pratiques pour multiplier la vie alors nos lutins de jardin mettent la main à la patte en installant des boules de graines pour les oiseaux par exemple. A la fin de l'automne, la classe a aussi appris comment mettre en terre des arbustes fruitiers. Une zone a été sélectionnée pour accueillir leurs framboisiers, groseillers, cassissiers... Vivement les beaux jours !



Des paysagistes, des journalistes mais aussi d'inspirantes et d'inspirants artistes que sont ces enfants ! Voici les illustrations, par groupe, de leur "mare idéale".

Le plus gros projet de cette classe, que tout le monde ici attend avec une impatience fébrile, c'est la création... attention roulement de tambour... d'une MARE !

Quel beau cadeau pour la biodiversité, merci les enfants !

Je vous laisse contempler et imaginer comment vous pourriez, vous aussi, accueillir toujours plus de vies dans votre jardin ou sur votre balcon ! Et si vous voulez des conseils, les enfants sont en récréation de 10h à 10h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Je rigole bien sûr !

Contactez plutôt l'association EnVie de Terre à contact@enviedeterre.fr

Ou la présidente, Camille Coquelet Perroud au **06.10.13.80.71**

Et n'hésitez pas à adhérer ou à faire un don pour soutenir nos actions sur www.enviedeterre.org

Camille Coquelet Perroud



15^e nuit de la CHOUETTE
Mars 2023

ANIMATIONS GRATUITES du 1^{er} au 31 mars

Chouette une pelote!
Si tu as entre 7 et 15 ans
Viens deviner le régime alimentaire de la chouette en disséquant une pelote de réjection
le **mercredi 15 mars de 14 à 17h** à l'Arche de José.
Inscription obligatoire
06 70 94 37 03 Monique Sobredo

Plus d'informations sur nuitdelachouette.lpo.fr

Agir pour la biodiversité **LPO** BIODIVULSIF FRANCE

Nos petits jardiniers et nos petites jardinières ont déposé leurs chapeaux de paille pour se visser une casquette de journaliste sur la tête et voici l'article que ces génies en herbe (vous l'avez ?) ont rédigé pour vous :

La classe de CM1/CM2 de l'école de Bonne en partenariat avec l'association "Envie de Terre" a proposé de créer une mare dans "le jardin des mille vies" pour enrichir la biodiversité du lieu.

Ce biotope accueillera une faune et une flore particulière comme des amphibiens, des mammifères, des insectes, des oiseaux, des plantes aquatiques et semi aquatiques qui bientôt trouveront leur place dans un écosystème précieux. Ce sera un extraordinaire lieu d'observation pour l'école. Cette mare comportera trois étages : un premier étage de 30 cm de profondeur pour que les animaux puissent y boire sans se noyer, un deuxième de 60 cm pour s'y rafraîchir et enfin un troisième de 80 cm à 1 m de profondeur pour garder de la chaleur pendant les mois d'hiver et de la fraîcheur pendant les mois d'été.

L'association a décidé de la placer à l'endroit le plus bas du jardin pour que l'eau y ruisselle. Nous lui donnerons la forme d'un haricot de 3m sur 2m pour y planter plus de végétaux que sur une forme circulaire. Une haie végétale permettra de faire de l'ombre et de protéger cet environnement du vent. La courbure de la mare sera orientée plein sud pour des questions d'ensoleillement. Nous avons utilisé la boussole pour positionner l'emplacement de la future mare. Nous en avons délimité les contours et prévoyons de couvrir le sol de paille prochainement pour rendre la terre plus meuble avant de creuser la mare au printemps prochain.

Vie communale

Novembre Musical des Voiron

*La thématique 2022,
Musique au féminin
a remporté un vif succès*



La 11^{ème} édition du Novembre Musical des Voiron s'est déroulée les deux premiers week-ends de novembre sur les communes de Bonne, Lucinges, Cranves-Sales, Saint-Cergues, Machilly.

Le thème *Musique au Féminin* a permis de découvrir et de mettre en valeur des compositrices et des musiciennes sans pour autant que les compositeurs et musiciens n'aient été complètement écartés.

Sur les onze concerts programmés, deux ont eu lieu sur la commune de Bonne.

Le samedi 5 novembre, la salle communale a accueilli un duo original composé de Airelle Besson, trompettiste et Vincent Segal, violoncelliste.

Airelle Besson est une musicienne reconnue dans le milieu du jazz, elle a reçu le prix Django Reinhard en 2015 et fait partie de l'ensemble *Lady All Stars* de Rhoda Scott. Vincent Segal, représentant majeur de la musique du monde, est demandé sur les grandes scènes internationales. C'est la seconde fois qu'il se produisait au Novembre Musical.

Dimanche 6 novembre, un second duo mixte composé de Fiona Monbet, violoniste et de Pierre Cusac, accordéoniste s'est produit dans la salle communale.

Ces deux musiciens se sont rencontrés au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris. Ce duo virtuose et créatif propose un répertoire passerelle entre classique, jazz et compositions personnelles.

L'édition 2022 a permis de retrouver son public enthousiaste et curieux de découvertes musicales.

Nous remercions les communes, plus particulièrement la municipalité de Bonne, et le Département pour le soutien financier et l'aide logistique.

Dès à présent, retenez les dates de la 12^{ème} édition du festival : **3-4-5 & 10-11-12 novembre 2023**

En balade avec Bonne Ambiance

L'association "Bonne Ambiance" est née il y a 11 ans afin de permettre aux aînés de la commune de se retrouver pour partager des moments de convivialité, notamment lors de sorties à la journée. Elle est présidée par Elisabeth Genin, depuis sa création, et compte à ce jour 70 membres. L'année dernière, les adhérents ont pu partir visiter le château de Voltaire et découvrir les activités du Sidéfage (devenu Sivalor). Une excursion dans les Dombes a permis aux participants de voir des carpes Koi et visiter le Musée miniature du train. En juin, l'équipe est partie découvrir l'univers de la mine à la Motte d'Aveillans et a pu profiter d'une croisière sur le lac de Monteynard. D'autres escapades plus locales ont aussi été organisées. Ces voyages n'auraient sans doute pas la même saveur sans être accompagnés de découvertes culinaires : le plaisir des papilles s'accordant parfaitement à celui de la culture !



Trois podiums pour Dimitri Granjux

Dimitri Granjux, jeune Bonnois de 17 ans, a participé samedi 21 janvier 2023 à la compétition régionale de natation qui se tenait à Annemasse. Il a décroché 3 médailles :

- 1^{ère} place au 200m nage libre
- 2^{ème} place au 50m dos
- 2^{ème} place au 50m papillon

Il participera aux championnats inter-régionaux d'Aix en Provence les 18 et 19 mars prochain (pour se qualifier pour les Championnats de France grand bassin).

La Municipalité félicite Dimitri et lui adresse tous ses encouragements !



Lionel Debruyne

Nouveau directeur de l'Harmonie

Après 22 années passées à la tête de l'harmonie municipale, Christophe Pichollet a décidé de prendre une autre direction pour sa carrière. Tous les membres le remercient chaleureusement pour son investissement durant toutes ces années.

Depuis mi-octobre, Lionel Debruyne lui a succédé. Né à Thonon-les-Bains il y a 39 ans, tubiste professionnel, il possède un curriculum-vitae complet avec entre-autre un master of arts de pédagogie musicale en Tuba avec distinction, une formation de direction d'orchestre, un DEM (Diplôme d'études musicales) d'euphonium et une licence en musicologie.

Il enseigne le tuba en Haute-Savoie et en Suisse, aux Cadets de Genève et à l'Ondine Genevoise.

*Monsieur Debruyne se produit dans différents groupes
dont l'ensemble "Geneva Camerata"*

La musique bonnoise qui fête cette année ses 85 printemps a pour objectif de renforcer l'effectif dans tous les pupitres, nul doute que Lionel saura donner un nouveau souffle à la société et nous lui souhaitons une pleine réussite dans ce nouveau challenge.

Les répétitions ont lieu chaque vendredi à la salle de Haute Bonne de 20h30 à 22h30. Les mélomanes désireux de rejoindre l'orchestre sont les bienvenus.

Contacts :

Walter au 07.83.74.10.26

Georges au 06.85.27.54.74



Les Trompes de Bonne sonneront encore en 2023

Depuis plusieurs décennies, les Trompes de Bonne participent au plus haut niveau, au rayonnement de la musique pour Trompes. Nous sommes devenus au fil du temps, une référence pour beaucoup de formations musicales en Europe. Les projets ne manquent pas et l'année 2022 fût très intense et productive. Nous avons participé : à la journée nationale du Cor à Paris, à une journée dédiée à la Trompe au conservatoire de musique de Genève, à plusieurs concerts dont : Besançon et Fillings.

Nous avons terminé cette année musicale par 2 événements importants :

- Le **11 novembre** pour une prestation musicale au Palais de Stupinigi (résidence des Ducs de Savoie) à Turin, pour le 450ème anniversaire de la fondation de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare (1572-2022).
- Le **05 décembre** pour un concert de midi au CNS-MDP (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris). C'est une première dans l'histoire de la musique pour Trompe.

En 2023, d'autres rendez-vous nous attendent :

Le **12 mars** à Paris pour une journée "Trompes et Cors" avec le pupitre de Cors de l'orchestre philharmonique de San -Francisco.

Le **17,18,19 mars**, quelques sonneurs du groupe participeront à une série de concerts en Pologne.

Bien évidemment ces projets musicaux ne sont pas l'essentiel de nos activités. Soucieux de perpétuer la pratique de la trompe et renouveler son effectif, les Trompes de Bonne ont créé en 2020, une école de Trompe "Académie St Hubert de Bonne". Cette école compte une quinzaine d'élèves qui répètent tous les mardis de 18h30 à 20h00 à l'école maternelle. Vous avez eu l'occasion de les rencontrer à la fête du 13 juillet et de les entendre à la St Nicolas et au marché de Loëx. L'enseignement musical est assuré par François Favre, Bernard Bocquet, Xavier Diacquenod et Denis Raffaelli.

Chers Bonnois vous êtes les bienvenus pour assister à nos répétitions et si vous le souhaitez, vous initier à cet art de la trompe et plus particulièrement à "l'art du Sonneur de trompe" inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2020. Nous serons ravis de vous y retrouver, venez nombreux !



Vous trouverez d'avantage d'informations (dates et lieux) via notre site internet et celui de la commune.

<https://www.lestrompesdebonne.com/>

Les trompes de Bonne vous souhaitent une bonne et heureuse année !



Cinquantième anniversaire de la fusion de Bonne et Loëx

Voilà un demi-siècle que les deux maires de Bonne et de Loëx décidaient d'unir leurs communes.

Charmant petit village, de 135 habitants sur 300 hectares, la commune de Loëx peinait financièrement et malgré son plateau doté d'une vue à 360° sur la chaîne des Alpes, le Môle, les Brasses, les Voirons..., malgré son château 8 fois centenaire et sa jolie chapelle du 13ème siècle, l'économie du village reposait essentiellement sur l'élevage et son budget restait très modeste.

En 1971, il lui faut faire face à de grosses dépenses (renforcement du réseau électrique, réparation de la cuve du Château d'eau, éventuelle création d'un lieu culturel, de rencontre...).

Et c'est dans ce contexte, qu'Abel Baltassat, Maire de Loëx depuis 1965, amorce le projet d'une fusion avec Bonne, la commune voisine et avec laquelle il y a toujours eu un lien étroit (participation de la fanfare de Bonne lors des cérémonies, habitants de Loëx qui s'approvisionnent chez les commerçants bonnois, qui utilisent les services culturels, médicaux, postaux...).

Il faut dire que le projet de fusion était déjà dans les "tuyaux" depuis les élections de 1965 et figurait déjà au programme du futur Conseil municipal.

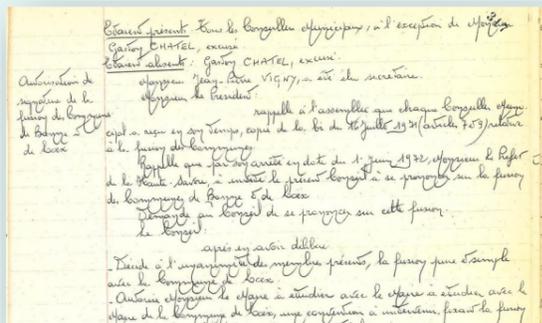
Chaque Conseil avait tout d'abord délibéré pour son propre compte et avait accepté les principes d'une éventuelle fusion. Et c'est lors du Conseil Municipal du 3 août 1972 que la convention relative à la fusion pure et simple des communes a été signée et la délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Au 1er janvier 1973, la nouvelle commune de Bonne voit donc le jour. Il faudra attendre le 30 mars 1974 pour fêter la consécration officielle de la réunion des deux communes. En cette journée, trois cérémonies y seront célébrées sous la présidence de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie : l'inauguration de la mairie (actuelle médiathèque), proclamation officielle de la fusion entre Bonne et Loëx, et remise de décorations à Monsieur Berthet, maire de la commune nouvelle.

Aujourd'hui, la Municipalité se devait de fêter ce cinquantième anniversaire : cet évènement est fédérateur pour les habitants, car ce n'est pas seulement une fête de la mairie mais de tous les Bonnois.

Aussi retrouvons nous samedi 24 juin 2023 pour une belle journée d'homages, avec des animations, des activités pour tous, de la musique, de quoi se régaler....

Nous vous attendons nombreux pour fêter ce demi-siècle. Le programme de la manifestation sera détaillé sur les moyens de communication habituels de la mairie : site internet, page facebook,, affichage...



Un concours de dessins pour célébrer notre commune : "Dessine ton village"

Dans le cadre du 50ème anniversaire de la fusion des communes de Bonne et Loëx, la municipalité lance un concours de dessins ouvert à tous les Bonnois (enfants et adultes). Les enseignants pourront organiser des œuvres collectives dans leur établissement. Les créations sont à déposer à la médiathèque avant le 14 juin et doivent être anonymes.

Les résultats du concours seront annoncés lors de la journée festive : samedi 24 juin 2023.

Les échos de Bonne, Bulletin municipal de la commune de BONNE

Directeur de la publication : Yves Cheminal - Rédaction et conception : service communication

Impression : Imprimerie Uberti-Jourdan - Photos : Service communication (sauf mention indiquée)

Dépôt légal : février 2023 - Tirage : 1700 exemplaires